

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 31 MARS 2011 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange).

ACCEPTE l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 25 novembre 2010 et du conseil de communauté du 16 décembre 2010.

REPREND les délégations données au bureau et au président.

APPROUVE la mise à disposition d'agents communaux à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en cas d'absence prolongée d'agents communautaires, **INSCRIT** annuellement les crédits au budget concerné, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de personnel et tous les actes y afférents et **AUTORISE** les dépenses y afférentes au budget des exercices concernés.

ELIT les membres de la commission d'appel d'offres spécifique aux marchés relatifs au dossier de la copropriété du 17, Avenue des tilleuls à Uckange.

APPROUVE la participation et le montant d'intervention de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la première tranche fonctionnelle du projet de plate-forme trimodale Lorraine et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention de financement et toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire de RFF relative à la création d'un chemin piétonnier pour l'accès à la halte ferroviaire d'Uckange et **AUTORISE** le président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

EMET un avis favorable quant à la modification des statuts du SMITU Thionville-Fensch.

Afin de préparer la clôture de la concession de la ZAC Sainte-Agathe prévue au 31 décembre 2011, des délibérations qui n'ont pas abouti sont annulées, à savoir : **ANNULE** la délibération n° 2000-106 du 18 décembre 2000 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise FERWAY ; **ANNULE** la délibération n° 2000-038 du 10 avril 2000 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise REGULEST ; **ANNULE** la délibération n° 2002-019 du 13 mars 2002 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise Ambulances PICCIOLI (Hérédia) ; **ANNULE** la délibération n° 2002-038 du 13 juin 2002 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise ABS Automobiles ; **ANNULE** la délibération n° 2002-064 du 26 septembre 2002 relative à la cession de terrains à la société MAS ; **ANNULE** la délibération n° 28-2003 du 7 juillet 2003 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise METALISOL ; **ANNULE** la délibération n° 29-2003 du 7 juillet 2003 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise EMI ; **ANNULE** la délibération n° 21-2004 du 19 avril 2004 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise SOTALUX ; **ANNULE** la délibération n° 2006-005 du 16 février 2006 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise Arthur P. ; **ANNULE** la délibération n° 2006-006 du 16 février 2006 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise PROFIDEN ; **ANNULE** la délibération n° 2006-111A du 14 décembre 2006 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise BTC ; **ANNULE** la délibération n° 2006-111B du 14 décembre 2006 relative à la cession d'un terrain à la l'entreprise PEC (M. PERRIN) ; **ANNULE** la délibération n° 2007-052 du 21 juin 2007 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise ACTION DEM ; **ANNULE** la délibération n° 2007-116 du 20 décembre 2007 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise COMM VII SARL (Discar) ; **ANNULE** la délibération n° 2007-119 du 20 décembre

2007 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise SARL BOMBARDIER ; **ANNULE** la délibération n° 2007-121 du 20 décembre 2007 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise Mosellane de façade et **ANNULE** la délibération n° 2008-157 du 11 décembre 2008 relative à l'aménagement de la partie nord du parc d'activités Sainte Agathe : approbation de l'esquisse d'aménagement.

AUTORISE la Société d'Équipement du Bassin lorrain (SEBL), aménageur de la ZAC, à racheter les terrains délaissés par la ville de Florange à l'euro symbolique et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en oeuvre.

AUTORISE la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, aménageur de la ZAC, à racheter la parcelle GKN à 14 € HT le m² et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en oeuvre.

ACCEPTE la participation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch aux salons dans la limite de 18 500 € maximum hors frais de mission, restauration et location de matériel.

APPROUVE le plan de financement pour une approche environnementale de l'urbanisme (AEU) sur la ZAC de La Paix à Algrange et Nilvange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès de l'ADEME, **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de la subvention sollicitée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en oeuvre.

DEBAT des orientations générales du budget 2011.

AUTORISE la décision de poursuivre la mission de coordination du plan de sauvegarde pour la copropriété 17, Avenue des tilleuls à Uckange et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette procédure et son exécution.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

APPROUVE le principe d'une mutualisation des services entre la Communauté d'agglomération du val de Fensch et le SYDELON, **APPROUVE** la convention telle que proposée, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes, **VOTE** les crédits correspondants et **CHARGE** le Président ou son représentant de l'exécution financière de la convention.

ACCEPTE la désignation de la commune d'Uckange comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation et l'exécution des travaux de raccordement au réseau eaux pluviales et au réseau collectif d'assainissement de la buvette du Jardin des traces et du poste de garde du Parc du Haut Fourneau U4, **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du val de Fensch, et la Ville d'Uckange pour les travaux de raccordement au réseau eaux pluviales et au réseau collectif d'assainissement de la buvette du Jardin des traces et du poste de garde du Parc du haut Fourneau U4 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la ville d'Uckange et toutes autres pièces y afférentes.

ANNULE la délibération n° 2010-051U accordant une subvention de 3 000 € à Mlle Rachel GOMEZ dans le cadre du dispositif de pass foncier.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet d'acquisition publique de la copropriété du 17, avenue des tilleuls d'Uckange, **APPROUVE** la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à hauteur de 800 000 €, **VOTE** les crédits correspondants, soit 16 millions d'euros en dépenses et 15,2 millions d'euros en recettes, sous réserve de l'engagement définitif des partenaires financiers, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement correspondantes, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement et **SOLLICITE** les participations prévues dans les conventions auprès de

l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (12,6 millions d'euros), le Conseil Régional de Lorraine (1,3 millions d'euros) et le conseil général de la Moselle (1,3 millions d'euros).

APPROUVE la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores », **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Florès », **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires en cas de non respect du règlement intérieur et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le programme de prévention avec l'ADEME et **AUTORISE** le recrutement pour le suivi du Programme, d'un chargé de mission ainsi que d'un ambassadeur du tri.

AUTORISE le Président ou son représentant à engager les démarches préalables à la signature d'un contrat enfance-jeunesse » 2011-2014 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer un contrat « enfance-jeunesse » dans les conditions définies ci-dessus 2011-2014.

APPROUVE le règlement de fonctionnement du Relais Assistants Maternels.

INFORME du plan de communication 2011 du RAM (Relais Assistants Maternels).

APPROUVE la convention de coopération entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, la ville d'Uckange et l'association Chrysopée fixant l'organisation et le fonctionnement entre les services des trois parties et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

DECIDE de déléguer au président et au bureau les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

ELIT M. JURCZAK en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch en remplacement de Mlle POJER Emilie, démissionnaire.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni les 6 décembre, 7 février 2011 et le 14 mars 2011 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2010

Décision n° 85A-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranches 1 et 2 avec le Café restaurant La Fourchette du Mineur, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le café restaurant La Fourchette du Mineur, **ACCORDE** une subvention de 2 806,41 € maximum au Café restaurant La Fourchette du Mineur au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 2 806,41 € maximum et la reverser, le cas échéant, au café restaurant La Fourchette du Mineur et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 85B-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 avec le commerce de vente et location de matériel et déguisement Fiest'Avenue, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le commerce de vente et location de matériel et déguisement Fiest'Avenue, **ACCORDE** une subvention de 564,15 € maximum au Commerce de vente et location de matériel et déguisement Fiest'Avenue au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 564,15 € maximum et la reverser, le cas échéant, au Commerce de vente et location de matériel et

déguisement Fiest'Avenue et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 85C-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 avec le Café de La Poste, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le café de La Poste, **ACCORDE** une subvention de 3 444,00 € maximum au Commerce le café de La Poste au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 3 444,00 € maximum et la reverser, le cas échéant, au Commerce le café de La Poste et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 85D-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 avec le commerce de vente de prêt à porter féminin Mariette Boutique, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le commerce de vente de prêt à porter féminin Mariette Boutique, **ACCORDE** une subvention de 4 949,55 € maximum au Commerce Mariette Boutique au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 4 949,55 € maximum et la reverser, le cas échéant, au Commerce Mariette Boutique et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 85E-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 avec le commerce de vente de lingerie Carole Parrachini, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le commerce de vente de lingerie, **ACCORDE** une subvention de 9 013,25 € maximum au Commerce Carole Parrachini au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 9 013,25 € maximum et la reverser, le cas échéant, au Commerce Carole Parrachini et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 85F-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 au fonds de commerce de restaurant, débit de boissons Le Pressoir, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le fonds de commerce de restaurant, débit de boissons Le Pressoir, **ACCORDE** une subvention de 631,81 € maximum au Commerce le Pressoir au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 631,81 € maximum et la reverser, le cas échéant, au Commerce Le Pressoir et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 85G-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 avec le salon de coiffure Nathalie Coiffure, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le salon de coiffure Nathalie Coiffure, **ACCORDE** une subvention de 689,55 € maximum au Commerce Nathalie Coiffure au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 689,55 € maximum et la reverser, le cas échéant, au Commerce Nathalie Coiffure et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 85H-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 avec le commerce de débits de boissons La Choje Lorraine, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le commerce de débits de boissons La Choje Lorraine, **ACCORDE** une subvention de 990,25 € maximum au Commerce La Choje Lorraine au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 990,25 € maximum et la reverser, le cas échéant, au Commerce La Choje Lorraine et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 85I-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2 avec le commerce de débits de boissons le Rémotel, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le commerce de débits de boissons Le Rémotel, **ACCORDE** une subvention de 7 022,28 € maximum au Commerce Le Rémotel au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 7 022,28 € maximum et la reverser, le cas échéant, au Commerce Le Rémotel et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 86A-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention au titre du dispositif du Pass-foncier à M. Arnaud ETUR et Mlle Laetitia FAUCONNIER, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 000 €, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'attestation d'aide à l'accession à la propriété et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du pass-foncier et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 86B-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention au titre du dispositif du Pass-foncier à M. Michaël WILTHIEN et Mlle Elodie SANSEVERO, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 000 €, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'attestation d'aide à l'accession à la propriété et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du pass-foncier et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 86C-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention au titre du dispositif du Pass-foncier à M. Matthieu CHAVANEL, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 000 €, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'attestation d'aide à l'accession à la propriété et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du pass-foncier et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 86D-2010 : **ANNULE** la décision n° 82-2010 en date du 8 novembre 2010 et la convention y afférente relative à la subvention accordée au titre du pass-foncier.

Décision n° 87A-2010 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil presbytéral d'Algrange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux au temple protestant d'Algrange à hauteur de 100 % du montant global soit 1 387,36 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 87B-2010 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Fameck, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à l'église de Fameck à hauteur de 100 % du montant global soit 12 030,56 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 87C-2010 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Florange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à l'église Sainte-Agathe de Florange à hauteur de 100 % du montant global soit 13 875,99 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 87D-2010 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Hayange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à l'église Saint-Martin d'Hayange à hauteur de 100 % du montant global soit 90 000 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 87E-2010 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Hayange-Marspich, **DECIDE** de prendre en charge à l'église et au presbytère de Hayange-Marspich les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 19 903,83 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 87F-2010 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Nilvange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à l'église de Nilvange à hauteur de 100 % du montant global soit 23 674,82 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 87G-2010 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil presbytéral de Nilvange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux au temple protestant de Nilvange à hauteur de 100 % du montant

global soit 7 765,15 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 88-2010 : **AUTORISE** le versement de la cotisation d'un montant de 5 359,70 € à l'association « Aire Urbaine Metz-Thionville-Briey » pour l'année 2010.

SEANCE DU 7 FEVRIER 2011

Décision n° 01-2011 : **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

Décision n° 02-2011 : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais de participation au déjeuner du président du conseil de développement qui a participé à une réunion relative à la mise en place d'une coordination régionale des conseils de développement le jeudi 13 janvier 2011 dans les locaux du Conseil régional de Lorraine à Metz et **DONNE** son accord sur la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration occasionnés lors des 9èmes rencontres nationales des conseils de développement à Angoulême le 31 mars et le 1^{er} avril 2011.

Décision n° 03-2011 : **SOUTIENT** la participation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et de ses partenaires pour l'acquisition publique de la copropriété sise au 17 rue des tilleuls à Uckange et **S'ENGAGE** à poursuivre les orientations décrites.

Décision n° 04-2011 : **ANNULE** la décision n° 71-2010 en date du 11 octobre 2010 accordant une subvention dans le cadre du dispositif du pass-foncier à M. Adda BAROUDI et Mlle Christelle LEBLANC.

Décision n° 05-2011 : **ADOPTE** le nouveau plan de financement de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une zone paysagère à Ranguieux.

Décision n° 06-2011 : **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions de fonctionnement pour le relais assistants maternels, ainsi qu'à effectuer et signer tous les actes et démarches nécessaires auprès de la caisse d'allocations familiales, du Conseil général de la Moselle et de tout autre financeur public.

Décision n° 07-2011 : **APPROUVE** le règlement d'usage de la halte nautique d'Uckange – parc du haut-Fourneau U4 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre et le respect de ce règlement.

Décision n° 08-2011 : **APPROUVE** la convention d'autorisation d'accès aux terrains du SEAFF à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et de démarrer des travaux d'aménagement du site et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre et le respect de cette convention.

SEANCE DU 14 MARS 2011

Décision n° 09-2011 : **ANNULE** le point 1 de la décision n° 87B-2010, à savoir la prise en charge des travaux d'habillage zinc de la cheminée de l'église Saint-Martin de Fameck d'un montant de 717,60 € TTC, **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Fameck, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 4 544,80 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 10-2011 : **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

Décision n° 11-2011 : **DONNE** son accord sur la prise en charge des frais de déjeuner du président du conseil de développement qui a participé à une réunion avec les représentants de la communauté éducative des différentes circonscriptions primaires du bassin de Thionville le 18 février 2011

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2010-218 **16 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane pour le nettoyage et l'entretien des vêtements de travail du personnel de collecte des ordures ménagères.

DECISION N° 2010-219 **16 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter le contrat de distribution des calendriers de collecte sélective 2011 de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch définissant l'intervention de la société SITA Lorraine sur la commune de Knutange.

DECISION N° 2010-220 **18 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter l'avenant à la convention de mise à disposition des piscines communautaires entre l'association U.E.P. et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2010-221 **19 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de la société Médisita Agence Santé définissant les modalités de collecte et traitement des clinibox 25L avec les déchets d'activités de soins à risques infectieux.

DECISION N° 2010-222 **22 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter le contrat de La Poste définissant les modalités de distribution des calendriers de collecte des déchets sur la commune de Neufchef.

DECISION N° 2010-223 **29 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant le prêt de l'œuvre photographique, réalisée par Dominique ROMANELLI, à la ville de Metz par la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

DECISION N° 2010-224 **24 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter la proposition du cabinet d'architecture Jean-Louis MOHORIC relative à l'établissement d'un dossier de permis de construire pour des travaux d'aménagement situés au temple de Nilvange.

DECISION N° 2010-225 **24 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter au devis quantitatif et estimatif ainsi que les travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement des travaux du lot 1 VRD et signalisation dans le cadre de la réalisation de la 2^{ème} tranche de la véloroute sur la commune de Uckange.

DECISION N° 2010-226 **18 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries du Domaine de Sainte-Neige et du musée des mines de fer, durant les week-end et jours fériés, par les services techniques de la ville de Hayange.

DECISION N° 2010-227 **29 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société M.E.L. de Jarny pour l'entretien annuel des aires de jeux de la Communauté d'agglomération du val de Fensch et des équipements installés à demeure sur celles-ci.

DECISION N° 2010-228 **29 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SARL Stanislas LAUZIN pour les travaux d'entretien des couvertures, des zingueries et d'étanchéités et la mise hors d'eau de l'Eglise Saint Martin de Hayange.

DECISION N° 2010-229 **30 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (Centre aquatique FERALIA) entre le centre hospitalier de Jury lès Metz et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2010-230 **30 novembre 2010**

DECIDE : d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries de l'aire d'accueil Lola Flores, en semaine, les week-end et jours fériés par les services techniques de la ville de Nilvange.

DECISION N° 2010-231 **2 décembre 2010**

DECIDE : d'accepter la convention passée entre le SIVOM d'Algrange-Nilvange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'entretien normal de l'éclairage public sur la ZAC de La Paix et le parc de la Rotonde à Knutange.

DECISION N° 2010-232 **3 décembre 2010**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société FONDASOL pour l'implantation de deux piézomètres au site de La Paix, sur les bans communaux d'Algrange-Nilvange.

DECISION N° 2010-233 **8 décembre 2010**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Jean-Philippe ECKERT dans le cadre de la procédure de demande d'état de carence de la copropriété Les Tilleuls à Uckange engagée par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2010-234 **8 décembre 2010**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 au contrat d'assurance multirisques dommages aux biens de la compagnie SMACL pour l'année 2010, suite à la mise à jour des biens immeubles de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2010-235 **13 décembre 2010**

DECIDE : d'accepter la convention passée entre la Mairie de Florange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'entretien normal de l'éclairage public sur la ZAC Sainte Agathe et la ZAC des Vieilles Vignes.

DECISION N° 2010-236 **13 décembre 2010**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société l'Atelier des Territoires mandataire du groupement solidaire composé de l'Atelier des Territoires et de la société Thierry WEILL Paysage pour l'étude préalable relative à l'aménagement d'une zone paysagère à Ranguieux.

DECISION N° 2010-237 **13 décembre 2010**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Entreprise MALEZIEUX S.A. pour la reconnaissance des parties couvertes du ruisseau des Ecrevisses à Fameck et du ruisseau du Mesing à Florange.

DECISION N° 2010-238 **15 décembre 2010**

DECIDE : d'actualiser les tarifs des piscines de Florange et de Serémange-Erzange à compter du 1^{er} janvier 2011.

DECISION N° 2010-239 **15 décembre 2010**

DECIDE : d'accepter la convention passée entre la Mairie de Fameck et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'entretien normal de l'éclairage public sur la ZAC La Feltière et une partie de la ZAC Sainte Agathe située sur le ban communal de Fameck.

DECISION N° 2010-240 **16 décembre 2010**

DECIDE : d'accepter la proposition de renouvellement d'adhésion à l'ADULLACT pour une durée d'un an avec effet au 1^{er} janvier 2011.

DECISION N° 2010-241 **16 décembre 2010**

DECIDE : d'accepter l'avenant au contrat de maintenance et d'assistance logiciels « expertise marchés à procédures adaptées » avec la société CIRIL SA.

DECISION N° 2010-242 **16 décembre 2010**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 (au marché relatif à la réalisation de l'étude d'optimisation de la gestion des déchets et mise en place de la redevance incitative, lot 1 de l'opération « étude de la gestion des déchets ménagers ») pour acter la dissolution de la société CITEFINANCES, le transfert au bénéficiaire de la société INDDIGO de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché,

modifier la décomposition du montant offre de base et modifier les références bancaires sur lequel seront effectués les paiements.

DECISION N° 2010-243 16 décembre 2010

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter au devis quantitatif et estimatif ainsi que les travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement des travaux du lot 2 éclairage public dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire à la gare d'UCKANGE.

DECISION N° 2010-244 20 décembre 2010

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat d'assurances risques statutaires augmentant le taux de cotisation à partir du 1^{er} janvier 2011.

DECISION N° 2010-245 22 décembre 2010

DECIDE : d'accepter l'indemnité de sinistre survenue sur un bien immobilier : la Chapelle de Morlange à Fameck, le 29 avril 2007.

DECISION N° 2010-246 24 décembre 2010

DECIDE : d'accepter le contrat présenté par la société RMI afin de procéder au renouvellement de la prestation de maintenance du boîtier de sécurité fortigate F110c permettant un accès sécurisé à internet.

DECISION N° 2010-247 27 décembre 2010

DECIDE : d'accepter la proposition du cabinet d'architectes Atelier Création Architecture ACA mandataire du groupement solidaire composé des sociétés Atelier Création Architecture ACA, CS CONCEPT, TECHNI CONSEILS et EOLE INGENIERIE pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck.

DECISION N° 2010-248 28 décembre 2010

DECIDE : d'accepter la reconduction de la convention de maintenance du logiciel « A2F observatoire fiscal » pour l'année 2011, en contrepartie des conditions financières énoncées dans ledit contrat, présentée par Ressources consultants finances sis à Rennes.

DECISION N° 2010-249 28 décembre 2010

DECIDE : d'accepter la reconduction de la convention d'abonnement annuel du logiciel « Repères, observatoire financier territorial » pour l'année 2011, en contrepartie des conditions financières énoncées dans ledit contrat.

DECISION N° 2011-001 17 janvier 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de l'association La Croix Rouge définissant les modalités de mise à disposition, de collecte et de traitement des bornes à vêtements implantées sur le territoire communautaire en partenariat avec la société GGD de Longeville lès Saint Avold.

DECISION N° 2011-002 17 janvier 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition temporaire de locaux situés sur le site du parc du haut-fourneau U4 entre « La Ligue de l'enseignement, Fédération des œuvres laïques de la Moselle » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch les 19 et 20 janvier 2011.

DECISION N° 2011-003 24 janvier 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ACE BTP pour la mission de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS) dans le cadre des travaux de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-004 24 janvier 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SOCOTEC pour la mission de contrôle technique corollaire des travaux de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-005 **24 janvier 2011**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 pour acter la dissolution de la société CITEFINANCES et le transfert au bénéfice de la société INDDIGO de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché relatif à la réalisation de l'étude d'optimisation de la gestion des déchets et mise en place de la redevance incitative, lot 2 de l'opération « enquête auprès de la population ».

DECISION N° 2011-006 **26 janvier 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société REALDYNAMICS relative à la fourniture et à la gestion de 80 comptes de messagerie électronique pour une durée d'un an, à compter de la date d'activation des comptes.

DECISION N° 2011-007 **27 janvier 2011**

DECIDE : d'accepter la demande de provision d'honoraires de Maître Hugues MONCHAMPS pour assurer la défense de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en collaboration avec Maître Jean-Philippe ECKERT.

DECISION N° 2011-008 **28 janvier 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville de Kédange-sur-Canner et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-009 **31 janvier 2011**

DECIDE : d'accepter l'acquisition du compresseur à air CompAir Iuchard : Airpac 9E au prix de l'euro symbolique par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Centre d'activités subaquatiques de Serémange-Erzange.

DECISION N° 2011-010 **1^{er} février 2011**

DECIDE : d'accepter la convention avec Nadège LOSSON pour dispenser une animation relaxation au relais assistants maternels quatre fois par an.

DECISION N° 2011-011 **3 février 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de prestations de services pour l'archivage et stockage des archives par la société SODISID.

DECISION N° 2011-012 **14 février 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société FONDASOL pour l'étude géotechnique du site de La Paix et de la ZAC de La Feltière Sainte-Agathe.

DECISION N° 2011-013 **7 février 2011**

DECIDE : d'accepter le contrat proposé par la société ECLAIR SECURITE S.A.S. définissant les modalités de maintenance réglementaire des systèmes de sécurité incendie du complexe de Serémange-Erzange (piscine, gymnase, cinéma, centre socio-culturel).

DECISION N° 2011-014 **15 février 2011**

DECIDE : d'annuler la décision n° 2010-223 du 29.11.10 et d'accepter le contrat inscrivant le prêt de l'œuvre photographique réalisée par Dominique ROMANELLI à la ville de Metz par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-015 **14 février 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de contrat définissant l'intervention de la société HEXAGONE pour la maintenance des robots aspirateurs affectés aux piscines de Florange, Hayange et Serémange-Erzange.

DECISION N° 2011-016 **14 février 2011**

DECISION ANNULEE

DECISION N° 2011-017 **17 février 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EPICEA pour la conception et l'impression des supports de communication pour la Parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange – Saison 2011.

DECISION N° 2011-018 **17 février 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EPICEA pour la conception, la rédaction, l'impression et la diffusion du journal d'informations économiques Val Economie.

DECISION N° 2011-019 **22 février 2011**

DECIDE : d'accepter la mise à disposition du bureau n° 2 à gauche du poste de garde du Parc du Haut-Fourneau U4 à l'association MECILOR.

DECISION N° 2011-020 **24 février 2011**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de la société Sita Lorraine définissant le taux de TGAP applicable au titre de l'année 2009.

DECISION N° 2011-021 **24 février 2011**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 5 de la société Sita Lorraine définissant les modalités de collecte et de traitement des thermomètres à mercure, et modifiant les jours de fermeture des déchèteries communautaires.

DECISION N° 2011-022 **24 février 2011**

DECIDE : d'accepter la charte de l'information géographique en Moselle. La Communauté d'agglomération du Val de Fensch est par conséquent partenaire associé de cette charte.

DECISION N° 2011-023 **28 février 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BURO+ Développement pour l'achat et la livraison de fourniture de bureau (lot n°1).

DECISION N° 2011-024 **28 février 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BUREAU EQUIPEMENT pour l'achat et la livraison de ramettes de papier (lot n° 2).

DECISION N° 2011-025 **28 février 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BUREAU EQUIPEMENT pour l'achat et la livraison de consommables d'impression (lot n° 3).

DECISION N° 2011-026 **28 février 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Etablissement Service Aide par le travail (ESAT) de Justemont pour l'entretien des espaces verts des zones d'activités d'intérêt communautaire, des espaces verts de l'hôtel communautaire à Hayange, du bâtiment relais à Nilvange, du site du parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange et du dépôt d'Uckange.

DECISION N° 2011-027 **2 mars 2011**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 6 définissant les modalités de prolongation de la prestation de valorisation des fenêtres sur la déchèterie de Hayange.

DECISION N° 2011-028 **7 mars 2011**

DECIDE : d'accepter l'avenant complémentaire lié au contrat d'extension de licence d'utilisation des progiciels CIVITAS de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre de la mutualisation des moyens informatiques avec le SYDELON, pour les progiciels des ressources humaines et Finances et au contrat de maintenance des progiciels CIVITAS.

DECISION N° 2011-029 **8 mars 2011**

DECIDE : d'accepter les propositions de renouvellement d'abonnement Certificat électronique présentées par ChamberSign France pour une durée d'un an, à compter de la date de téléchargement du certificat, renouvelable une fois pour la même période.

DECISION N° 2011-030 8 mars 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant l'animation de Léo Paul dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le samedi 30 avril 2011.

DECISION N° 2011-031 9 mars 2011

DECIDE : d'accepter la proposition « développement durable » de la société Vert Paysages et Aménagements pour l'entretien des espaces verts des zones de loisirs d'intérêt communautaire et des espaces verts des piscines de Florange, Hayange et Serémange-Erzange.

DECISION N° 2011-032 16 mars 2011

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour le Secours Populaire Français à Hayange.

DECISION N° 2011-033 16 mars 2011

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour l'A.I.S.F. à Fameck.

DECISION N° 2011-034 16 mars 2011

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour l'association « La Moisson » à Florange.

DECISION N° 2011-035 16 mars 2011

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour la Régie de Quartier à Fameck.

DECISION N° 2011-036 16 mars 2011

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour la Régie de Quartier à Uckange.

o o o o o

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H10

**HAYANGE, le 4 avril 2011
Le Président,**

Philippe TARILLON

Etaient présents : Mmes AQUE, DESMOULINS, HOFER, IORIO, KOCEVAR, LEGRAND, MIDON, MULLER, POJER, TORRI et WAX
MM. ARNOULD, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DESINDES, FLAMME, GORI, GREINER, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MAROCHINI, MEDVES, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PERTUY, PIERRAT, PRISCAL QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, STEINER et TARILLON

M. CERBAI Joël arrive à 19H15 pendant le discours du Président et participe à toutes les délibérations.

Mlle POJER arrive à 19H30, participe à la délibération n° 2011-002 et suivantes.

M. KHALDI arrive à 19h45 participe à la délibération n° 2011-004 et suivantes.

M. RAINERI arrive à 19H50, reprend la délégation donnée à M. TARILLON, participe à la délibération n° 2011-004 et suivantes.

M. LEONARDI arrive à 19 H 50 participe à la délibération n° 2011-004 et suivantes.

Etaient absents excusés : MM. BEAUQUEL, MARICHY, SCHWARTZ,

Etaient absents : Mmes CHINI, LEGLOIS, MANCHETTE, MM. LARICCHIUTA,

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mme FICARRA, WALDUNG, MM. DERDAB, DEUTSCH, GULINO, KIEFER, MONTI,